

**Pourvoi formé le 14 juin 2021 par Apologistics GmbH contre l'arrêt du Tribunal (dixième chambre) rendu le 21 avril 2021 dans l'affaire T-282/20, Apologistics GmbH/Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle**

**(Affaire C-369/21 P)**

(2021/C 462/28)

*Langue de procédure: l'allemand*

**Parties**

*Partie requérante:* Apologistics GmbH (représentant: H. Hug, avocat)

*Autre partie à la procédure:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

Par ordonnance du 22 septembre 2021, la Cour de justice de l'Union européenne (chambre d'admission des pourvois) a rejeté le pourvoi et condamné la partie requérante à supporter ses propres dépens.

**Pourvoi formé le 8 juillet 2021 par repowermap.org contre l'arrêt du Tribunal (dixième chambre) rendu le 28 avril 2021 dans l'affaire T-872/16, repowermap.org/ EUIPO et Repower**

**(Affaire C-417/21 P)**

(2021/C 462/29)

*Langue de procédure: le français*

**Parties**

*Partie requérante:* repowermap.org (représentants: P. González-Bueno Catalán de Ocón, abogado, W. Sakulin, advocaat)

*Autres parties à la procédure:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), Repower AG

Par ordonnance du 8 septembre 2021, la Cour (chambre d'admission des pourvois) a ordonné que le pourvoi n'est pas admis.

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Conseil d'État (France) le 30 juillet 2021 — La Quadrature du Net, Fédération des fournisseurs d'accès à Internet associatifs, Franciliens.net, French Data Network / Premier ministre, Ministère de la Culture**

**(Affaire C-470/21)**

(2021/C 462/30)

*Langue de procédure: le français*

**Juridiction de renvoi**

Conseil d'État

**Parties dans la procédure au principal**

*Partie requérante:* La Quadrature du Net, Fédération des fournisseurs d'accès à Internet associatifs, Franciliens.net, French Data Network

*Partie défenderesse:* Premier ministre, Ministère de la Culture

**Questions préjudicielles**

- 1) Les données d'identité civile correspondant à une adresse IP sont-elles au nombre des données relatives au trafic ou de localisation soumises, en principe, à l'obligation d'un contrôle préalable par une juridiction ou une entité administrative indépendante dotée d'un pouvoir contraignant?